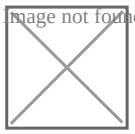

Maman française vivant hors UE - assurance maladie en france

Par **MamanFr**, le **29/08/2022** à **10:17**

Bonjour,

Je suis une maman francaise femme de foyer à l'étranger hors UE.
J'aimerai bien savoir si avec l'assurance maladie j'aurai le droit de me soigner en France en tant que Francaise ou non ?

Pour info je possède une carte vitale et un numéro de sécurité sociale car je vivais en France.

J'aimerai bien voir l'article qui correspond a ma situation.

que dit la loi ?

Merci bien.

Par **youris**, le **29/08/2022** à **10:31**

bonjour,

le fait de posséder une carte vitale et un numéro de sécurité sociale ne prouvent pas que vous disposiez d'une couverture maladie.

pour avoir droit à l'assurance maladie, il faut y cotiser.

dans votre cas, vous ne dépendez plus de la sécurité sociale française

si vous résidiez en France, vous pourriez avoir droit à la protection universelle maladie.

il existe des conventions entre la France et certains pays en matière de couverture maladie.

voir ce lien :

https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/assurance-maladie-francais-vivant-etranger#:~:text=Vous%assurance maladie d'un français vivant à l'étranger

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés